

États

financiers

2007

2008

**La Financière
agricole**

Québec 

Toujours là quand ça compte

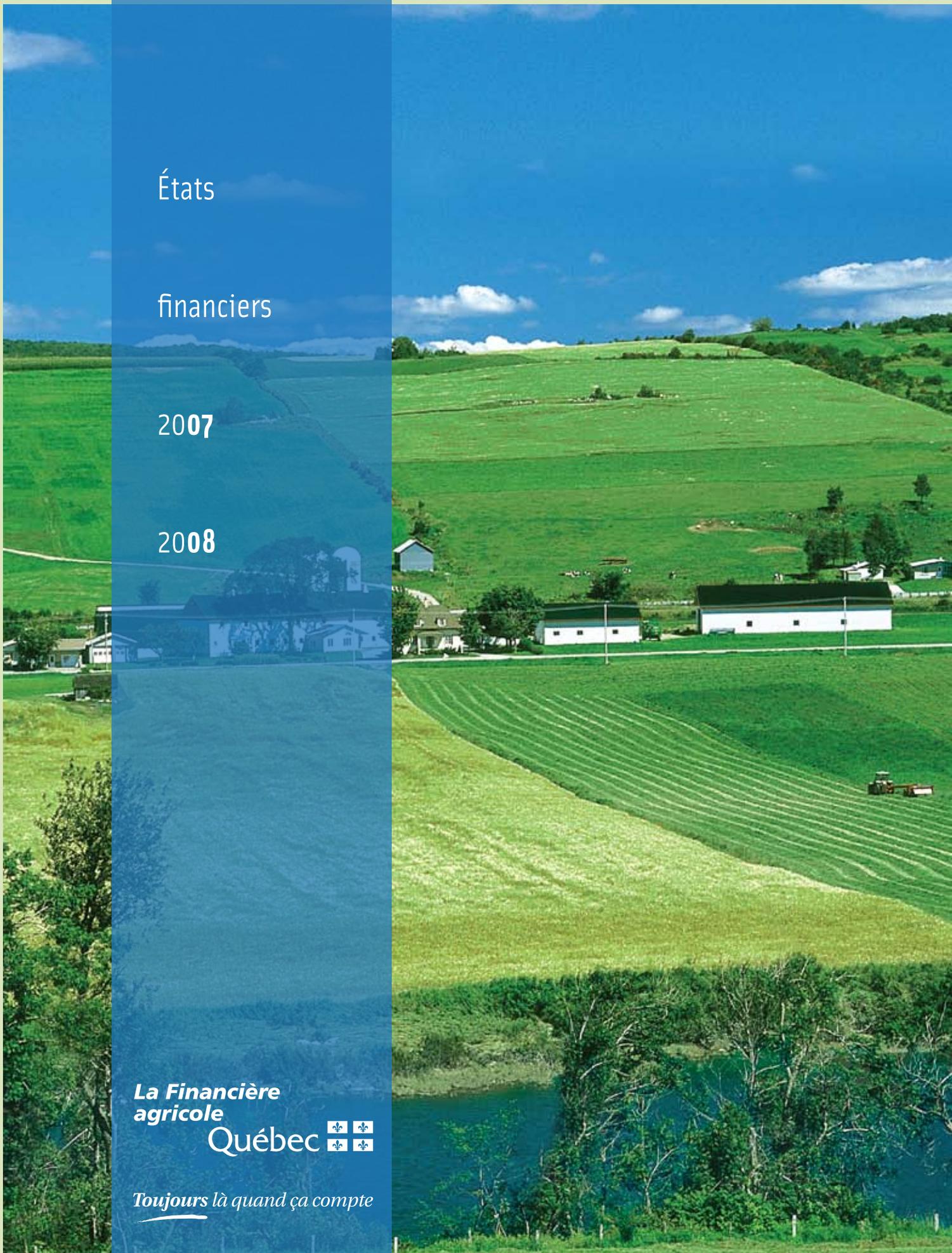


Table des matières

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Rapport de la direction	5
Rapport du comité de suivi budgétaire et de vérification	6
Rapport du vérificateur	7
La Financière agricole du Québec	8
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	14
Fonds d'assurance-récolte	16
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	18
Notes complémentaires	19

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Rapport de la direction	40
Rapport du vérificateur	41
Résultats et excédent cumulé	42
Bilan	43
Flux de trésorerie	44
Notes complémentaires	45

Photo de la couverture : Rang des Érables, Sainte-Marie-de-Beauce

Crédits photos :

Couverture : Jacques Dorion

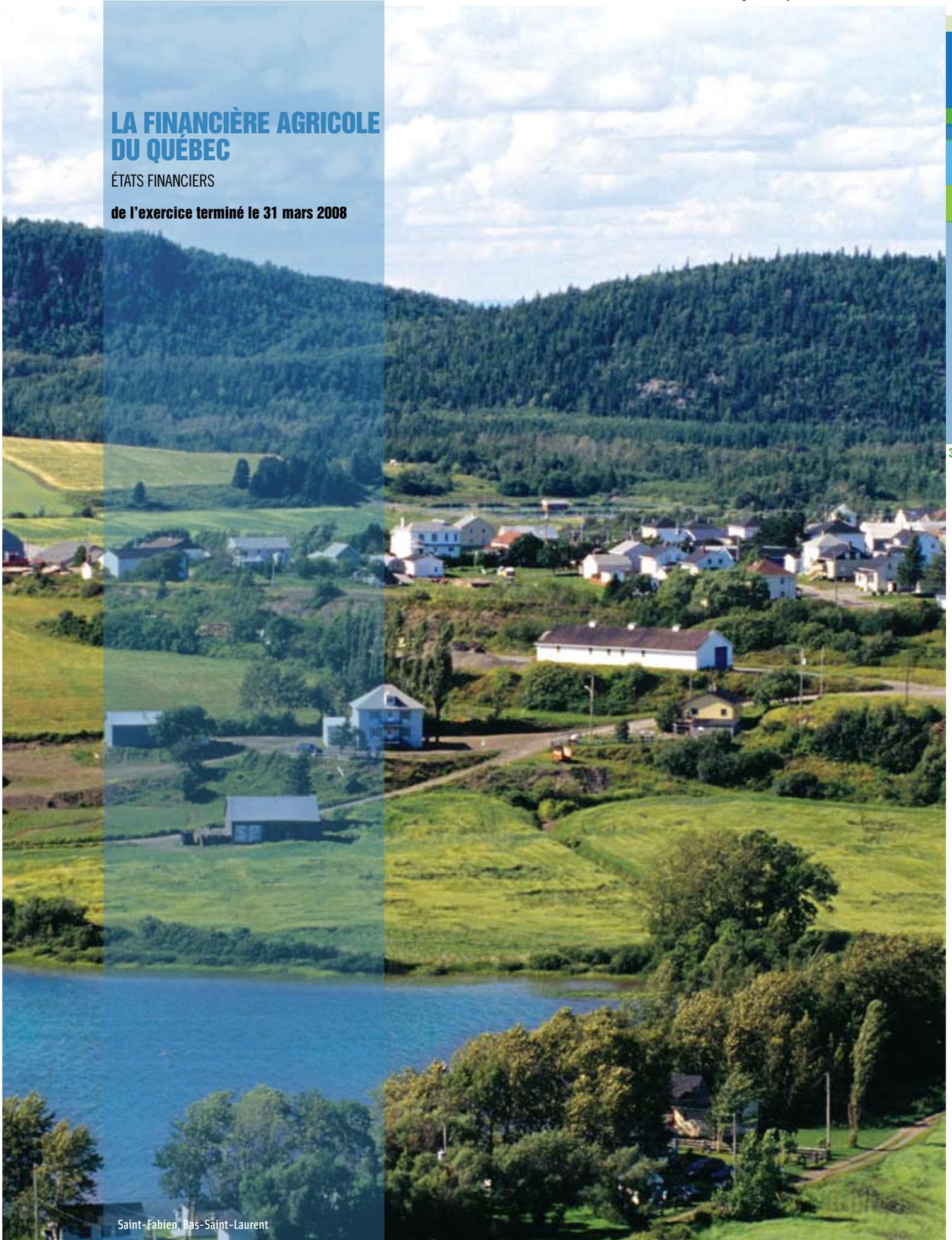
Page 3 : Éric Labonté, MAPAQ

Page 39 : Marc Lajoie, MAPAQ

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2008



Saint-Fabien, Bas-Saint-Laurent

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

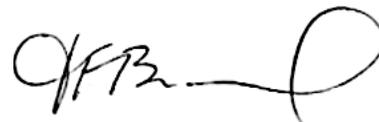
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,
Jean-François Brouard

Lévis, le 27 mai 2008

Rapport du comité de suivi budgétaire et de vérification

Le comité de suivi budgétaire et de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2008 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de suivi budgétaire et de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.



Le président du comité de suivi budgétaire
et de vérification,
Régnald Boucher

Lévis, le 27 mai 2008

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2008 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des résultats et de l'excédent cumulé du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et tel qu'expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mai 2008

Résultats consolidés**de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 5)	322 313	317 798
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	287 575	302 543
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	5 038	3 472
Droits administratifs	4 470	5 706
Intérêts et revenus de placements	42 155	32 904
Autres revenus	305	672
	661 856	663 095
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	323 287	268 822
d'assurance-récolte	41 777	37 748
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 914	8 800
du Compte de stabilisation du revenu agricole	—	19
Programme Agri-stabilité (note 7)	183 059	374 970
Programme Agri-investissement	111 400	—
Contribution au paiement de l'intérêt	3 778	3 001
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	10 272	10 349
Programmes fédéraux spéciaux (note 8)	44 406	6 036
Autres programmes (note 9)	18 845	14 318
Contribution au financement d'organismes	3 680	2 620
Frais d'administration (note 10)	56 878	55 786
Intérêts	35 513	17 507
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA (note 17)	16 180	—
Moins-value non réalisée sur les prêts et autres placements	209	595
Moins-value réalisée sur les placements	235	337
	860 433	800 908
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART ET PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE	(198 577)	(137 813)
Quote-part de la perte des sociétés satellites	(203)	(237)
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PART DE L'ACTIONNAIRE SANS CONTRÔLE	(198 780)	(138 050)
Part de l'actionnaire sans contrôle	287	75
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(198 493)	(137 975)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Déficit cumulé consolidé**de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

(en milliers de dollars)

	2008	2007
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(86 676)	51 299
Incidence de la modification comptable au 1 ^{er} avril 2007 (<i>note 3</i>)	(394)	—
	(87 070)	51 299
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(198 493)	(137 975)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(285 563)	(86 676)
Réserve générale (<i>note 11</i>)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan consolidé**au 31 mars 2008**

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	118	—
Placements temporaires (note 12)	6 596	27 028
Créances et intérêts courus	2 888	44 103
À recevoir des fonds (note 13)	952 756	608 043
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	1 672	1 115
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	170 306	161 989
Versements à recevoir sur prêts (note 16)	1 159	1 206
Versements à recevoir sur placements (note 17)	832	676
Actifs destinés à la vente	—	403
	1 136 327	844 563
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	967	3 196
Prêts (note 16)	4 100	6 076
Placements (note 17)	96 587	6 129
Immobilisations corporelles (note 18)	1 604	1 327
Actifs incorporels (note 19)	2 182	2 164
	1 241 767	863 455

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Bilan consolidé (suite)

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	—	506
Emprunts temporaires (note 20)	916 391	646 035
Charges à payer (note 21)	7 660	11 817
Contribution provinciale reportée (note 22)	1 205	948
Comptes des participants au Programme Agri-investissement	25 024	—
Contributions des participants au Programme Agri-stabilité reportées	10 921	6 804
Dû aux fonds (note 23)	364 729	61 970
Dû au gouvernement du Canada	144	831
Dû au gouvernement du Québec (note 24)	1 509	14 695
Provision pour Programme Agri-stabilité (note 7)	107 285	180 260
Provision pour Programme Agri-investissement	60 651	—
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	5 500	—
Provision pour vacances	4 936	5 009
	1 505 955	928 875
Dû au gouvernement du Québec (note 24)	4 294	4 294
Provision pour congés de maladie (note 25)	15 077	14 671
	1 525 326	947 840
Part de l'actionnaire sans contrôle	2 004	2 291
DÉFICIT CUMULÉ	(285 563)	(86 676)
	1 241 767	863 455

Engagements (note 28)

Événement postérieur à la date du bilan (note 32)


Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour

Le président du conseil d'administration,
Christian Lacasse

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie consolidés**de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(198 493)	(137 975)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(220)	(109)
Amortissement des immobilisations corporelles	591	641
Amortissement des actifs incorporels	729	742
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(6)	(3)
Moins-value non réalisée sur prêts et placements	16 389	595
Moins-value réalisée sur placements	235	337
Quote-part de la perte des sociétés satellites	203	237
Part de l'actionnaire sans contrôle	(287)	(75)
	(180 859)	(135 610)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	41 215	(9 379)
À recevoir des fonds	(344 713)	(191 268)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 672	1 115
À recevoir du gouvernement du Canada	(8 317)	(95 678)
Actifs destinés à la vente	403	(403)
Charges à payer	(4 250)	(37 674)
Contribution fédérale reportée	—	(21 988)
Contribution provinciale reportée	257	948
Contributions des participants au Programme Agri-stabilité reportées	4 117	6 804
Dépôt du gouvernement du Canada au Programme Agri-investissement	50 749	—
Retraits des participants au Programme Agri-investissement	(25 725)	—
Dû au gouvernement du Québec	(13 186)	2 663
Dû au gouvernement du Canada	(687)	690
Dû aux fonds	302 759	34 656
Provision pour Programme Agri-stabilité	(72 975)	114 983
Provision pour Programme Agri-investissement	60 651	—
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	5 500	—
Provision pour vacances	(73)	298
Provision pour congés de maladie	406	696
	(2 197)	(193 537)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(183 056)	(329 147)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Flux de trésorerie consolidés (suite)**de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	1 705	1 987
Acquisitions de placements	(108 153)	(2 794)
Encaissements de placements en débentures	856	376
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(775)	(828)
Acquisitions d'actifs incorporels	(747)	(725)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	6	6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(107 108)	(1 978)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	270 356	338 798
Émission d'actions de catégorie B par la filiale	—	2 366
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	270 356	341 164
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(19 808)	10 039
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	26 522	16 483
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 714	26 522
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Placements temporaires	6 596	27 028
Encaisse (découvert bancaire)	118	(506)
	6 714	26 522
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	35 437	16 750

Enfin, en date du 31 mars 2008, le poste charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles, représentant 134 milliers de dollars (2007 : 41 milliers de dollars).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Résultats et déficit cumulé

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Contributions des adhérents (<i>note 26</i>)	161 644	134 411
Contribution de La Financière agricole du Québec (<i>note 26</i>)	323 287	268 822
Intérêts et revenus de placements	101	40
	485 032	403 273
CHARGES		
Compensations aux adhérents (<i>note 26</i>)	632 143	601 360
Intérêts - La Financière agricole du Québec	35 535	26 495
Autres frais	49	20
	667 727	627 875
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(182 695)	(224 602)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(596 986)	(372 384)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(779 681)	(596 986)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Bilan

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	21	—
Créances et intérêts courus	3 565	3 217
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	340 016	53 022
Avances aux adhérents (note 27)	94 462	166 137
	438 064	222 376
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	—	635
Charges à payer (note 21)	73 795	9 291
Dû à La Financière agricole du Québec (note 13)	952 756	608 014
Contributions des adhérents reportées	94 883	112 890
Provision pour compensations	96 311	88 532
	1 217 745	819 362
DÉFICIT CUMULÉ (note 33)	(779 681)	(596 986)
	438 064	222 376


Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour


Le président du conseil d'administration,
Christian Lacasse

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Résultats et excédent cumulé

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Contributions des adhérents	27 918	25 191
Contribution de La Financière agricole du Québec	41 777	37 748
Contribution du gouvernement du Canada	3 184	—
Intérêts et revenus de placements	8 916	5 796
	81 795	68 735
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	43 055	73 378
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA (note 17)	3 182	—
Moins-value (plus-value) non réalisée sur autres placements	4 027	(4 493)
Intérêts	53	18
	50 317	68 903
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	31 478	(168)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	75 361	75 529
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	106 839	75 361

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Bilan

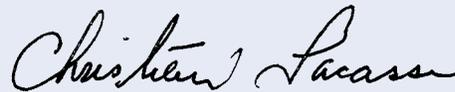
au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	74	20
Placements temporaires (note 12)	1 052	13 818
Créances et intérêts courus	592	762
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	23 336	8 948
	25 054	23 548
Placements (note 17)	87 277	71 236
	112 331	94 784
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	65	1 267
Contributions des adhérents reportées	525	567
Provision pour indemnités	4 902	9 705
	5 492	11 539
Contribution fédérale reportée	—	7 884
EXCÉDENT CUMULÉ	106 839	75 361
	112 331	94 784



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Christian Lacasse

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution du solde du fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	2 227	2 948
Contribution de La Financière agricole du Québec	—	19
Intérêts distribués dans les comptes des participants	33	57
Retraits des participants	(880)	(797)
SOLDE À LA FIN	1 380	2 227

Bilan

au 31 mars 2008

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3	11
Placements temporaires	—	2 245
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 23)	1 377	—
	1 380	2 256
PASSIF		
À court terme		
Dû à La Financière agricole du Québec	—	29
Comptes des participants	1 380	2 227
	1 380	2 256



Le président-directeur général,
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,
Christian Lacasse

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir des gouvernements et des fonds. Les passifs financiers comprennent les emprunts temporaires, les charges à payer, les comptes des participants au programme Agri-investissement et les montants dus aux gouvernements et aux fonds. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les prêts et les placements à long terme autres que les placements dans des sociétés satellites.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Pour la Société, cette évaluation correspond au coût. La direction a classé dans cette catégorie le montant dû au gouvernement du Québec.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La Financière agricole du Québec et Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec - Développement international.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Déventures

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débeture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment.

Placements dans des sociétés satellites

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation, diminués de toutes moins-values durables, le cas échéant, lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués à la juste valeur diminuée des frais de vente. La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés au développement informatique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et Fonds d'assurance-récolte

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2007 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 33.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2007, la Société a adopté les nouvelles normes suivantes du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) : le chapitre 3855 - « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » et le chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ».

L'application des nouvelles normes s'est faite de façon prospective sans retraitement des états financiers comparatifs.

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers, assujettis à la nouvelle norme, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à échéance ou prêts et créances. Les passifs financiers, assujettis à la nouvelle norme, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers. La nouvelle norme permet aux entités de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction lors de sa comptabilisation initiale ou lors de l'adoption de cette norme, et ce, même si cet instrument financier ne répond pas à la définition d'un instrument financier détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers classés détenus à des fins de transaction en vertu de l'option d'évaluation à la juste valeur doivent avoir une juste valeur fiable.

Incidence de l'adoption de la nouvelle norme

Les ajustements à la juste valeur attribuables à la classification à titre d'instruments détenus à des fins de transaction de certains actifs et passifs sont reconnus dans le solde d'ouverture du déficit cumulé consolidé en date du 1^{er} avril 2007 conformément aux dispositions transitoires prévues. L'incidence est une augmentation du déficit cumulé consolidé de 394 milliers de dollars de La Financière agricole.

Les ajustements faits par suite de l'adoption des nouvelles normes comptables sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2007	Incidence de la modification comptable	Au 1 ^{er} avril 2007
Actifs à court terme	841 566	—	841 566
À recevoir du gouvernement du Québec	4 311	—	4 311
Prêts	7 282	(303)	6 979
Placements	6 805	(91)	6 714
Immobilisations corporelles	1 327	—	1 327
Actifs incorporels	2 164	—	2 164
	863 455	(394)	863 061
Passifs à court terme	928 875	—	928 875
Dû au gouvernement du Québec	4 294	—	4 294
Provision pour congé de maladie	14 671	—	14 671
Part de l'actionnaire sans contrôle	2 291	—	2 291
Déficit cumulé	(86 676)	(394)	(87 070)
	863 455	(394)	863 061

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole. Par ailleurs, Le Fonds d'assurance-récolte appliquait déjà le chapitre 3855 - « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation ».

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (suite)

Adoption du chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation »

Ce chapitre établit les normes de présentation pour les instruments financiers et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet. L'adoption de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'incidence significative.

4. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

L'Institut canadien des comptables agréés a publié les chapitres suivants : 3862 - « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers - présentation ». Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », dont les exigences en matière d'informations à fournir sont révisées et renforcées. Les exigences à l'égard du mode de présentation n'ont toutefois subi aucune modification. Comme prévu aux dispositions transitoires, la Société appliquera ces chapitres à compter de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009. Ceux-ci, visant spécifiquement l'information à fournir, n'auront aucune incidence sur les résultats de la Société et des fonds qu'elle administre.

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, échéant au 31 mars 2008. Toutefois, la convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2009. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 millions de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2008	2007
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
Volet I	15 254	11 377
Volet II	659	21
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	322 313	317 798

Le 31 mai 2006, la Société a effectué une demande de contribution ponctuelle de 218,6 millions de dollars auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en invoquant l'article 3.4 de la convention, correspondant ainsi aux circonstances exceptionnellement défavorables ayant prévalu dans les secteurs des viandes bovines et des céréales et ayant eu un impact important sur le cadre financier de la Société. En août 2007, la Société a transmis au ministre une demande amendée au montant de 251 millions de dollars.

Au 31 mars 2008, la Société n'a pas reçu de réponse du gouvernement du Québec au sujet du versement éventuel de cette contribution.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	2008	2007
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
la contribution au régime d'assurance	24 469	22 455
la contribution à l'administration	9 607	10 892
le Programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme	106 813	222 898
la contribution à l'administration	4 876	3 827
le Programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme	17 160	—
la contribution à l'administration	421	—
les programmes provinciaux	4 700	—
	168 046	260 072
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	73 680	—
la contribution à l'administration	957	—
	74 637	—
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production pour :		
la contribution au Programme d'indemnité pour coûts de production	44 403	—
la contribution à l'administration	420	—
	44 823	—
Accord Canada-Québec sur l'aide de transition sur la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole		
	—	9
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements relatifs au revenu agricole sur :		
l'aide financière générale pour :		
la contribution aux entreprises ayant participé au Compte de stabilisation du revenu agricole	—	5
la contribution à l'administration	—	145
	—	150
Accord Canada-Québec sur le Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux pour :		
la contribution au programme	—	6 022
la contribution à l'administration	—	123
	—	6 145
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	—	19 838
la contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	—	16 247
la contribution à l'administration	69	82
	69	36 167
	287 575	302 543

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2008	2007
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	—	19 838
Programme d'assurance récolte	34 076	33 347
Programme Agri-stabilité	111 758	243 054
Programme Agri-investissement	92 218	—
Programme d'indemnité pour coûts de production	44 823	—
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	—	150
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	—	6 145
Autres programmes	4 700	9
	287 575	302 543

7. PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

À compter de l'année de participation 2007, le Programme Agri-stabilité remplace le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Les estimations de la provision de ce programme et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

8. PROGRAMMES FÉDÉRAUX SPÉCIAUX

	2008	2007
Programme d'indemnité pour coûts de production	44 403	—
Compte de stabilisation du revenu net	3	—
Programme d'aide de transition du gouvernement du Canada	—	9
Programme de paiements relatifs au revenu agricole	—	5
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	—	6 022
	44 406	6 036

9. AUTRES PROGRAMMES

	2008	2007
Programme de retrait des superficies de culture du tabac jaune	—	359
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	26	6
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage - Volet I	15 254	11 377
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	3 565	2 576
	18 845	14 318

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	44 038	43 371
Transport et communication	3 701	3 746
Loyers	3 447	3 381
Services professionnels et administratifs	3 184	2 720
Fournitures et matériel	777	935
Entretien et réparations	411	250
Amortissement des immobilisations corporelles	591	641
Amortissement des actifs incorporels	729	742
	56 878	55 786

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2008	2007
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 328	7 142
Programme d'assurance récolte	16 012	18 153
Programme Agri-stabilité	9 212	8 903
Programme Agri-investissement	1 378	—
Programmes de financement agricole et forestier	20 879	20 088
Compte de stabilisation du revenu agricole	43	44
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	247	185
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	69	82
Programme d'indemnité pour coût de production	420	—
Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux	—	124
Capital Financière agricole inc.	1 160	1 065
Financière agricole du Québec - Développement international	130	—
	56 878	55 786

11. RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution future au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Quoique les modalités prévues à la méthodologie de tarification du programme établissent la réserve générale à 87 670 milliers de dollars au 31 mars 2008 (2007 : 97 780 milliers de dollars), celle-ci ne peut dépasser l'excédent à cette date. Ainsi, la réserve générale est nulle aux 31 mars 2007 et 2008.

12. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	—	27 028
Papier commercial bancaire adossé à des actifs, 4,4 %, échéant le 15 avril 2008	6 460	—
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 3,5 %	136	—
	6 596	27 028

Fonds d'assurance-récolte

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	—	13 799
Billet à escompte 3,58 %, échéant le 29 avril 2008	1 047	—
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 3,5 %	5	19
	1 052	13 818

13. À RECEVOIR DES FONDS

	2008	2007
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Portant intérêt à des taux variant entre 3,67 % et 4,6 %, échéant jusqu'au 30 mai 2008	952 756	608 014
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :	—	29
	952 756	608 043

14. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	2 639	4 311
Versements à recevoir à court terme	(1 672)	(1 115)
	967	3 196

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2008	2007
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production	93	3 029
le Programme Agri-stabilité	123 657	140 391
le Programme Agri-investissement	18 538	—
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	5 103	18 547
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide de transition pour Agri-investissement	22 780	—
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production	135	—
Accord Canada-Québec établissant le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine	—	22
	170 306	161 989

16. PRÊTS

	2008	2007
Solde des prêts portant intérêt aux taux de :		
2,5 %	2 086	3 136
5 %	588	762
7 %	554	732
8 %	1 946	2 556
Taux préférentiel majoré de 0,5 %	85	96
	5 259	7 282
Versements à recevoir à court terme	(1 159)	(1 206)
	4 100	6 076

	2008	2007
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	128	94
entre 1 et 5 ans	761	1 118
5 ans et plus	4 370	6 070
	5 259	7 282

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier* dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

17. PLACEMENTS

La Financière agricole du Québec

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	86 760	—
Actions ordinaires - placements	1 820	1 150
Actions ordinaires - sociétés satellites	1 512	76
	3 332	1 226
Débitures, 8 % à 15 %, échéant jusqu'en avril 2016. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 737 665 \$ en 2009, 1 060 598 \$ en 2010, 1 379 629 \$ en 2011, 1 662 697 \$ en 2012 et 3 283 340 \$ pour les exercices futurs.	7 327	5 579
Versements à recevoir à court terme	(832)	(676)
	6 495	4 903
	96 587	6 129

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. (le Groupe) sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédant pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale.

Fonds d'assurance-récolte

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	20 068	—
Dépôts à participation	67 209	71 236
	87 277	71 236

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2008, La Financière agricole, sa filiale et le Fonds d'assurance-récolte détiennent des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques et en restructuration. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés financiers internationaux qui ont abouti à une crise de liquidité du marché canadien du PCAA à la mi-août 2007. Bien que la situation au Canada soit différente de celle prévalant aux États-Unis, cet état de fait a toutefois engendré une baisse de confiance à l'égard de certains produits financiers, notamment le PCAA. Depuis le 13 août 2007, La Financière agricole, sa filiale et le Fonds d'assurance-récolte n'ont pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA émis par des tiers qu'ils détiennent lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

17. PLACEMENTS (suite)

Dans le but de pallier les effets de l'absence de liquidités dans le marché des PCAA émis par des tiers et de rétablir un climat de confiance, une entente initiale a été conclue en août dernier entre plusieurs investisseurs et institutions financières, visant à favoriser le rétablissement d'activités normales au sein du marché du PCAA (la Proposition de Montréal). Cette entente a donné lieu à la création d'un comité pancanadien formé d'investisseurs signataires de la Proposition de Montréal ainsi que d'autres intervenants importants liés au marché du PCAA apportant une expérience pertinente.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien a approuvé une proposition d'entente de restructuration globale des PCAA qui vise, entre autres, le remplacement des PCAA touchés par l'entente par de nouveaux billets ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents, le regroupement de certaines séries de PCAA soutenues intégralement ou partiellement par des actifs synthétiques, la mise en commun de leurs actifs, la modification des mécanismes d'appels de marge des séries de PCAA regroupés et la mise en place de facilités de crédit destinées à répondre à de tels appels, le cas échéant, et enfin le soutien aux besoins en liquidités des porteurs de PCAA lorsque nécessaire. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. Toutefois, le plan est en instance de ratification par la Cour supérieure de l'Ontario.

La restructuration adoptée comporte les étapes suivantes :

a) procéder à une restructuration globale et simultanée qui comprend des solutions distinctes pour :

- les PCAA adossés à des actifs synthétiques ou une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels titrisés (les « actifs synthétiques et hybrides »),
- les PCAA adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés (les « actifs traditionnels »),
- les PCAA adossés à des actifs à haut risque lesquels sont jugés inadmissibles aux fins du regroupement (les « actifs à haut risque »);

b) restructurer presque tous les déclencheurs d'appels de marge pour augmenter leur transparence et retarder leur application;

c) obtenir une notation de crédit pour les billets restructurés qui, selon les prévisions du comité des investisseurs et des conseillers financiers, devrait se situer à un haut niveau de qualité pour les actifs synthétiques.

Relativement aux actifs synthétiques, l'entente de principe prévoit la création de deux sociétés en commandite qui vont émettre des billets à taux variable en échange des PCAA existants. Parmi les conditions, notons l'établissement d'une facilité de crédit en soutien à chacune des sociétés en commandite afin de financer les appels de marge éventuels sur les actifs sous-jacents. Chacun des investisseurs a le choix d'intégrer l'une ou l'autre des sociétés en commandite. En se joignant à la première société en commandite, l'investisseur s'engage à participer au prorata de ses investissements à la facilité de crédit de cette société tandis que l'investisseur qui décide de se joindre à la deuxième société en commandite n'aura pas à fournir de facilité de crédit car elle proviendra de tiers. La Financière agricole, sa filiale et le Fonds d'assurance-récolte ont adhéré à la deuxième société en commandite.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, la direction a établi, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes découlant de l'information disponible : les actifs traditionnels seront récupérés à 92,1 %, les actifs synthétiques à 87,7 % et les actifs à haut risque à 40 %. En établissant la juste valeur de ces titres, la direction attribue, selon les informations obtenues, une grande probabilité de succès à la restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

17. PLACEMENTS (suite)

Suite à l'évaluation, la Société et le Fonds d'assurance-récolte ont enregistré une perte de valeur non réalisée de 16 180 milliers de dollars et de 3 182 milliers de dollars respectivement et n'ont comptabilisé aucun intérêt à recevoir à la fin de l'exercice relativement à ces titres. La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et selon une approche pondérée d'un ensemble d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

Au 31 mars 2008, La Financière agricole et sa filiale détiennent les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Juste valeur	Moins-valeur non réalisée	Valeur nominale
Actifs synthétiques et hybrides	69 867	9 798	79 665
Actifs traditionnels	13 405	1 150	14 555
Actifs à haut risque	3 488	5 232	8 720
	86 760	16 180	102 940

Au 31 mars 2008, Le Fonds d'assurance-récolte détient les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Juste valeur	Moins-valeur non réalisée	Valeur nominale
Actifs synthétiques et hybrides	19 798	2 777	22 575
Actifs traditionnels	—	—	—
Actifs à haut risque	270	405	675
	20 068	3 182	23 250

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2008 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-valeur non réalisée sur des placements en PCAA émis par des tiers que le fonds particulier détient pour un montant de 729 milliers de dollars.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse au 31 mars 2008. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de placements en PCAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds.

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	695	406	289	282
Équipement informatique	3 073	2 451	622	616
Stations météorologiques	742	49	693	429
	4 510	2 906	1 604	1 327

19. ACTIFS INCORPORELS

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développement informatique	7 773	5 591	2 182	2 164

20. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Acceptations bancaires - institutions financières, 3,65 % à 4,51 % échéant jusqu'au 30 avril 2008	149 645	5 981
Billets à escompte - 3,66 % à 4,52 %, échéant jusqu'au 29 avril 2008	680 296	484 954
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,66 % à 3,67 %	86 450	155 100
	916 391	646 035

En vertu de décrets du gouvernement du Québec, datés du 11 décembre 2002 et du 26 février 2003, la Société et sa filiale Capital Financière agricole inc. sont autorisées à contracter des emprunts à court terme, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 383 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2008 auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Les 16 mai et 28 novembre 2007, en vertu des décrets 347-2007 et 1034 -2007, le gouvernement du Québec autorisait temporairement une majoration des montants autorisés d'emprunts de la Société de 922 et de 160 millions de dollars respectivement, pour un total de 1 082 millions de dollars, échéant le 30 avril 2008 (2007 : 346 millions de dollars, échéant le 30 avril 2007).

Au 31 mars 2008, la Société détient des conventions de financement auprès de six institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 2 529 millions de dollars (2007 : 1 723 millions de dollars) et 1 082 millions de dollars (2007 : 729 millions de dollars). Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

21. CHARGES À PAYER

La Financière agricole du Québec

	2008	2007
Programme Agri-stabilité	205	1 592
Contribution au paiement de l'intérêt	1 018	892
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	2 612	3 175
Traitements et avantages sociaux	910	643
Fournisseurs	1 850	3 785
Intérêts sur emprunts temporaires	76	757
Autres	989	973
	7 660	11 817

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2008	2007
Crédits de contribution relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes ou des accords Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	751	751
l'aide de transition	91	91
le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	—	26
le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	61	65
l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	4 427	6 805
Contributions et compensations	68 416	1 553
Autres frais	49	—
	73 795	9 291

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

22. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

23. DÛ AUX FONDS

	2008	2007
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Portant intérêt au taux moyen des emprunts effectués en avril 2008, échéant le 1 ^{er} mai 2008	336 125	47 290
Sans intérêt ni modalité de remboursement	3 891	5 732
	340 016	53 022
Fonds d'assurance-récolte :		
Portant intérêt au taux de 3,52 %, échéant le 4 avril 2008	22 744	—
Sans intérêt ni modalité de remboursement	592	8 948
	23 336	8 948
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Portant intérêt au taux de 3,63 %, échéant le 9 avril 2008	1 377	—
	364 729	61 970

24. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 803	6 989
Avance consentie pour la constitution de la filiale	—	12 000
	5 803	18 989
Versements à payer à court terme	(1 509)	(14 695)
	4 294	4 294

25. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2008	2007
Solde au début	14 671	13 975
Charge de l'exercice	1 225	1 458
Prestations versées au cours de l'exercice	(819)	(762)
Solde à la fin	15 077	14 671

26. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au Programme Agri-stabilité, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 915 727 milliers de dollars (2007 : 879 707 milliers de dollars) et les contributions de 768 515 milliers de dollars (2007 : 681 580 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 283 584 milliers de dollars (2007 : 278 347 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du Programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au Programme Agri-stabilité.

27. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2008	2007
Céréales, maïs-grain et oléagineux	75 940	162 093
Pommes	10 499	4 044
Pommes de terre	8 023	—
	94 462	166 137

28. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2009, 2010 et 2011 totalisent 7 966 milliers de dollars (2007 : 6 939 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice sont de 1 300 milliers de dollars. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à 1 100 milliers de dollars.

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière totalisent, au 31 mars 2008, un montant de 2 990 milliers de dollars (2007 : 1 776 milliers de dollars).

29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, les taux de cotisation de la Société au RREGOP et au RRPE ont augmenté de 7,06 % à 8,19 % et de 7,78 % à 10,54 % respectivement. Le taux du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 063 milliers de dollars (2007 : 1 843 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

30. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers :

	2008	2007
Loyers et dépenses de réaménagement - Société immobilière du Québec	3 372	3 282
Fournitures et communication - Centre des services partagés du Québec	1 450	1 180
Contribution au financement d'organismes - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 100	1 500

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

31. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée à l'exception des placements temporaires dont la juste valeur correspond au cours acheteur à la cote de fermeture de la date du bilan.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière.

La juste valeur des instruments financiers à long terme qui n'ont pas de valeur à la cote a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des prêts est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.
- La juste valeur des actions ordinaires qui ne sont pas transigées sur des marchés actifs est basée sur des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.
- La juste valeur des débetures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.

Quant au montant à recevoir ainsi qu'à l'avance du gouvernement du Québec, leur juste valeur correspond au coût compte tenu de l'absence de marché.

31. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La Financière agricole du Québec

	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Prêts	5 259	5 577	6 979	7 282
Actions ordinaires - placements	1 820	1 750	1 150	1 150
Déventures	7 327	7 682	5 488	5 579
À recevoir du gouvernement du Québec	967	967	3 196	3 196
Dû au gouvernement du Québec	4 294	4 294	4 294	4 294

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit lié aux remboursements des placements en déventures. En conséquence, la Société considère ce risque dans l'établissement de la juste valeur de ces placements.

La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. La valeur du portefeuille est répartie entre les quatre secteurs suivants :

	2008	2007
Transformation alimentaire	76 %	85 %
Distribution alimentaire	2 %	5 %
Production agricole	5 %	7 %
En amont de l'agriculture	17 %	3 %

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à leurs fluctuations sur le marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie générés par une hausse de la contribution au paiement de l'intérêt.

32. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au 31 mars 2008, la convention entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec a été prolongée pour l'exercice 2008-2009. L'article 5.2 de cette convention prévoit qu'à compter du 1^{er} avril 2006, les parties entreprendront les démarches en vue de convenir d'une nouvelle convention. Au 31 mars 2008, les discussions relatives à l'établissement d'une nouvelle convention sont toujours en cours.

33. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

PRODUITS ASSURABLES	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2007	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2008
Veaux d'embouche	(66 498)	112 478	104 029	3 613	(61 662)
Bouvillons et bovins d'abattage	(32 766)	44 825	57 856	1 865	(47 662)
Veaux de lait	(17 123)	44 042	28 606	1 023	(2 710)
Veaux de grain	197	22 335	21 739	190	603
Porcelets	(62 028)	(1 619)	68 499	3 549	(135 695)
Porcs	(89 430)	(32 569)	112 534	7 663	(242 196)
Agneaux	(3 076)	16 189	16 074	83	(3 044)
Pommes de terre	(2 618)	2 321	1 072	147	(1 516)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(312 286)	271 576	217 174	16 740	(274 624)
Pommes	(11 358)	5 353	4 560	610	(11 175)
	(596 986)	484 931	632 143	35 483	(779 681)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Bouvillons et bovins d'abattage	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Veaux de lait	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Veaux de grain	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Porcelets	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Porcs	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Agneaux	2007	1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
Pommes de terre	2006	1 ^{er} août 2006 au 31 juillet 2007
Céréales	2006	1 ^{er} août 2006 au 31 juillet 2007
Maïs-grain	2006	1 ^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007
Soya	2006	1 ^{er} septembre 2006 au 31 août 2007
Canola	2006	15 août 2006 au 14 août 2007
Pommes	2006	15 août 2006 au 14 août 2007

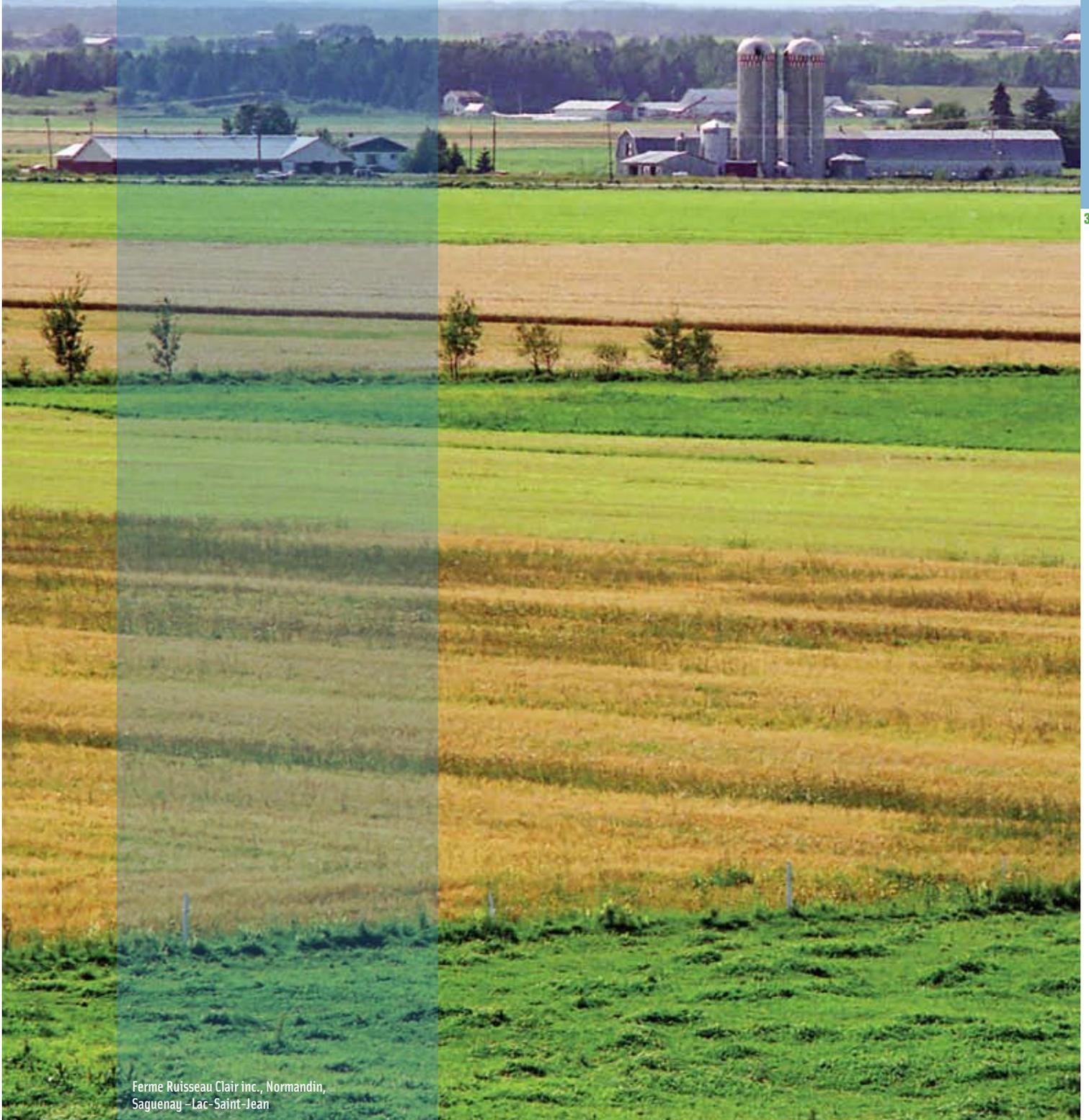
34. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

LE FONDS D'ASSURANCE- PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 mars 2008



Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de suivi budgétaire et de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

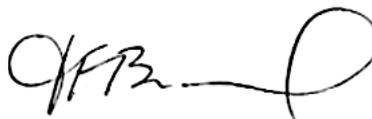
Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour



Le vice-président aux affaires corporatives,

Jean-François Brouard

Lévis, le 27 mai 2008

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 27 mai 2008

Résultats et excédent cumulé**de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Droits d'assurance <i>(note 4)</i>	10 914	8 800
Revenus de placements	16 610	12 206
	27 524	21 006
CHARGES		
Honoraires professionnels	1	—
Variation de la provision pour garanties de prêts <i>(note 6)</i>	17 277	12 503
Moins-value (plus-value) non réalisée sur placements en PCAA <i>(note 7)</i>	1 405	(28)
Moins-value (plus-value) non réalisée sur autres placements	8 212	(6 349)
	26 895	6 126
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	629	14 880
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	92 811	77 931
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	93 440	92 811

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Bilan**au 31 mars 2008**

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	32	9
Placements temporaires (note 5)	8 248	11 678
Revenus de placements à recevoir	1 067	975
	9 347	12 662
Placements (note 7)	169 050	154 681
	178 397	167 343
PASSIF		
Avance du gouvernement du Québec - sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 6)	74 957	64 532
	84 957	74 532
EXCÉDENT CUMULÉ	93 440	92 811
	178 397	167 343



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour


Le président du conseil d'administration,

Christian Lacasse

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie**de l'exercice terminé le 31 mars 2008**

(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	629	14 880
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	17 277	12 503
Variation de la moins-value (plus-value) non réalisée sur placements	9 617	(6 349)
	27 523	21 034
Éléments liés à l'exploitation :		
Variation des revenus de placements à recevoir	(92)	(130)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 125)	(7 014)
Recouvrement des pertes	273	635
	(6 944)	(6 509)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	20 579	14 525
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements, flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 986)	(9 099)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 407)	5 426
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 687	6 261
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	8 280	11 687
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	32	9
Placements temporaires	8 248	11 678
	8 280	11 687

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2008

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par le Fonds.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes qui découlent de leur réévaluation à leur juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs comprennent l'encaisse, les placements temporaires et les revenus de placements à recevoir. De plus, le Fonds a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Pour le Fonds, cette évaluation correspond au coût. Le Fonds a classé dans cette catégorie l'avance du gouvernement du Québec.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables en accord avec les recommandations de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

L'Institut canadien des comptables agréés a publié les chapitres suivants : 3862 - « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers - présentation ». Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », dont les exigences en matière d'informations à fournir sont révisées et renforcées. Les exigences à l'égard du mode de présentation n'ont toutefois subi aucune modification. Comme prévu aux dispositions transitoires, le Fonds appliquera ces chapitres à compter de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009. Ceux-ci, visant spécifiquement l'information à fournir, n'auront aucune incidence sur les résultats du Fonds.

4. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Obligation	—	2 000
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	—	9 650
Billet à escompte, 3,58 % échéant le 29 avril 2008	7 977	—
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 3,5 %	271	28
	8 248	11 678

6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2008	2007
Solde au début	64 532	58 408
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 125)	(7 014)
Recouvrement des pertes	273	635
Variation de la provision pour garanties de prêts	17 277	12 503
Solde à la fin	74 957	64 532
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	26 160	16 536
Provision générale	48 797	47 996
	74 957	64 532

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts garantis de 4 257,6 millions de dollars (2007 : 4 206,3 millions de dollars). Au 31 mars 2008, les prêts garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 77 millions de dollars (2007 : 51 millions de dollars).

Garantie de prêts

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts garantis qui se répartit comme suit :

	2008	2007
Financement agricole :		
moins de 5 ans	435 623	435 015
entre 5 et 10 ans	1 231 105	1 210 843
entre 10 et 15 ans	1 505 564	1 459 941
entre 15 et 20 ans	979 421	992 511
20 ans et plus	12 929	19 974
	4 164 642	4 118 284
Financement forestier :		
moins de 5 ans	8 487	9 419
entre 5 et 10 ans	17 036	16 349
entre 10 et 15 ans	23 074	23 561
entre 15 et 20 ans	43 928	38 171
20 ans et plus	432	545
	92 957	88 045
	4 257 599	4 206 329

6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Les soldes en principal et intérêt des prêts garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2008	2007
Financement agricole :		
moins de 4 %	10 535	12 733
de 4 % à 5,99 %	1 628 690	2 204 874
6 % et plus	1 906 125	1 352 421
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	619 292	548 256
	4 164 642	4 118 284
Financement forestier :		
moins de 5 %	2 242	3 598
de 5 % à 6,99 %	68 671	75 575
7 % et plus	11 570	584
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	10 474	8 288
	92 957	88 045
	4 257 599	4 206 329

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

La juste valeur de la garantie de prêts est égale à la provision générale étant donné que celle-ci fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

7. PLACEMENTS

	2008	2007
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	7 995	—
Dépôts à participation	161 055	154 681
	169 050	154 681

7. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2008, Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques et en restructuration. Le PCAA de tiers en restructuration est adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés financiers internationaux qui ont abouti à une crise de liquidité du marché canadien du PCAA à la mi-août 2007. Bien que la situation au Canada soit différente de celle prévalant aux États-Unis, cet état de fait a toutefois engendré une baisse de confiance à l'égard de certains produits financiers, notamment le PCAA. Depuis le 13 août 2007, le Fonds n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA émis par des tiers qu'il détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Dans le but de pallier les effets de l'absence de liquidités dans le marché des PCAA émis par des tiers et de rétablir un climat de confiance, une entente initiale a été conclue en août dernier entre plusieurs investisseurs et institutions financières, visant à favoriser le rétablissement d'activités normales au sein du marché du PCAA (la Proposition de Montréal). Cette entente a donné lieu à la création d'un comité pancanadien formé d'investisseurs signataires de la Proposition de Montréal ainsi que d'autres intervenants importants liés au marché du PCAA apportant une expérience pertinente.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien a approuvé une proposition d'entente de restructuration globale des PCAA qui vise, entre autres, le remplacement des PCAA touchés par l'entente par de nouveaux billets ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents, le regroupement de certaines séries de PCAA soutenues intégralement ou partiellement par des actifs synthétiques, la mise en commun de leurs actifs, la modification des mécanismes d'appels de marge des séries de PCAA regroupés et la mise en place de facilités de crédit destinées à répondre à de tels appels, le cas échéant, et enfin le soutien aux besoins en liquidités des porteurs de PCAA lorsque nécessaire. Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. Toutefois, le plan est en instance de ratification par la Cour supérieure de l'Ontario.

La restructuration adoptée comporte les étapes suivantes :

- a) procéder à une restructuration globale et simultanée qui comprend des solutions distinctes pour :
 - les PCAA adossés à des actifs synthétiques ou une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels titrisés (les « actifs synthétiques et hybrides »),
 - les PCAA adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés (les « actifs traditionnels »),
 - les PCAA adossés à des actifs à haut risque lesquels sont jugés inadmissibles aux fins du regroupement (les « actifs à haut risque »);
- b) restructurer presque tous les déclencheurs d'appels de marge pour augmenter leur transparence et retarder leur application;
- c) obtenir une notation de crédit pour les billets restructurés qui, selon les prévisions du comité des investisseurs et des conseillers financiers, devrait se situer à un haut niveau de qualité pour les actifs synthétiques.

7. PLACEMENTS (suite)

Relativement aux actifs synthétiques, l'entente de principe prévoit la création de deux sociétés en commandite qui vont émettre des billets à taux variable en échange des PCAA existants. Parmi les conditions, notons l'établissement d'une facilité de crédit en soutien à chacune des sociétés en commandite afin de financer les appels de marge éventuels sur les actifs sous-jacents. Chacun des investisseurs a le choix d'intégrer l'une ou l'autre des sociétés en commandite. En se joignant à la première société en commandite, l'investisseur s'engage à participer au prorata de ses investissements à la facilité de crédit de cette société tandis que l'investisseur qui décide de se joindre à la deuxième société en commandite n'aura pas à fournir de facilité de crédit car elle proviendra de tiers. Le Fonds a adhéré à la deuxième société en commandite.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché pour les titres de PCAA de tiers en restructuration, le Fonds a établi, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes découlant de l'information disponible : les actifs traditionnels seront récupérés à 92,1 %, les actifs synthétiques à 87,7 % et les actifs à haut risque à 40 %. En établissant la juste valeur de ces titres, le Fonds attribue selon les informations obtenues une grande probabilité de succès à la restructuration et une faible probabilité à un scénario de liquidation ordonnée ou forcée.

Suite à l'évaluation, le Fonds a enregistré une perte de valeur non réalisée de 1 405 milliers de dollars et n'a comptabilisé aucun intérêt à recevoir à la fin de l'exercice relativement à ces titres. La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et selon une approche pondérée d'un ensemble d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures.

Au 31 mars 2008, Le Fonds détient les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Juste valeur	Moins-value non réalisée	Valeur nominale
Actifs synthétiques et hybrides	6 534	916	7 450
Actifs traditionnels	1 204	103	1 307
Actifs à haut risque	257	386	643
	7 995	1 405	9 400

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2008 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée sur des placements en PCAA émis par des tiers que le fonds particulier détient pour un montant de 1 829 milliers de dollars.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse au 31 mars 2008. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de placements en PCAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée, à l'exception des placements temporaires dont la juste valeur correspond au cours acheteur à la cote de fermeture de la date du bilan.

La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable, étant donné que la provision fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux quatre ans et d'une révision annuelle.

Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur correspond au coût, compte tenu de l'absence de marché.

Risque de marché

Le Fonds est exposé aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels il exerce ses activités. La valeur totale du portefeuille est répartie entre les secteurs suivants :

	2008	2007
Production laitière	54 %	54 %
Production porcine	11 %	11 %
Production céréalière	8 %	8 %
Production horticole	7 %	7 %
Production bovine	6 %	6 %
Production acéricole	3 %	4 %
Autres	11 %	10 %

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

